

60 ANS

historique

caisse régionale d'assurance maladie midi-pyrénées

Juillet 2005



n° 1

1945-1957

Le 4 octobre prochain nous fêterons le 60ème anniversaire de la Sécurité sociale. C'est l'occasion de voir comment notre caisse a évolué en 60 ans. Nous vous proposons un voyage dans le temps : l'histoire (la grande et la petite)

de la CRAM à travers cinq Hebdos à paraître jusqu'au mois d'octobre.

Et avant 1945, c'était comment ?

La loi sur les Assurances sociales de 1930 mettait en place des *caisses primaires* dans différents secteurs d'activité (une quinzaine pour le département de la Haute-Garonne). En 1932, l'*Union départementale pour la réassurance des caisses d'assurances sociales* était mise en place pour la région : c'est en quelque sorte l'ancêtre de la CRAM. Cette caisse unifiait la situation financière des caisses primaires, organisait les actions sanitaires et sociales de la région, gérait le contrôle médical.

Les ordonnances de 1945 en Midi-Pyrénées

En 1946, deux caisses régionales sont mises en place : la *Caisse régionale de sécurité sociale* pour la branche maladie, et la *Caisse régionale d'assurance vieillesse* des travailleurs salariés pour la branche vieillesse.

La *Caisse régionale de sécurité sociale* s'installe au 19 boulevard Carnot. La *Caisse régionale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés*, elle, se trouve au 3 rue du Poids de l'Huile, dans une grande maison bourgeoise.

54 : la caisse régionale déménage au 14 place Saint-Etienne

Devant le manque de place de plus en plus problématique, la caisse doit déménager dans un immeuble qu'elle achète à côté de la caisse primaire. Les agents de la caisse ont dû cohabiter avec les ouvriers car les travaux n'étaient pas finis. Ceux qui ont connu « l'époque de la place Saint-Etienne » se souviennent : « *Les plafonds hauts de 3,50 m donnaient du cachet à l'immeuble, mais c'était tout autre chose l'hiver quand il fallait chauffer les bureaux* ». La caisse avait un côté familial avec un fonctionnement faisant parfois appel au « système D » : caisses à oranges récupérées par les agents sur les marchés pour classer les dossiers, blocs de talc pour caler les feuilles, etc.

On est loin des 35 heures ...

Que ce soit à la *Caisse régionale de sécurité sociale* ou à la *Caisse régionale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés*, les agents travaillent 45 heures par semaine. Les horaires de travail sont du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14 h à 18h12, et le samedi de 8h à 12h. la blouse est bien évidemment obligatoire, pas question d'arborer des débardeurs et des tongs !



Les directeurs des caisses

La branche Maladie

Paul Descours, 1945-1961

La branche Retraite

Antoine Mazeirat, 1945-1954

Jean-Pierre Dupont, 1955-1961

... et de l'informatique

En 1945, tous les dossiers sont traités à la main ! Il faut attendre 1950 pour voir la mise en place d'un atelier de machines à cartes perforées « Sammas ». C'est, à l'époque, une grande révolution même si ces machines ne permettent la mécanisation que d'une petite partie des tâches répétitives courantes.

Les caisses, comment ça marche ?

En 1945, les agents qui intègrent les deux caisses régionales sont issus des caisses existantes précédemment.

La *Caisse régionale de sécurité sociale* compte, en 1947, 178 agents. Il y a les services : direction, services généraux,

comptabilité, cotisations, prestation, contentieux, tenue des fichiers et des dossiers, le service accidents du travail (au 60 rue Gambetta), le centre psychotechnique, le contrôle médical, le courrier, le central dactylo et le service social.

La *Caisse régionale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés* compte, en 1947, 256 agents répartis dans différents services : direction, services généraux, comptabilité, liquidations, mécanographie*, section de préparation et service des anciens fichiers. La caisse abrite certains services dans une annexe rue des Trente-Six Ponts.

* La mécanographie est l'utilisation de machines et de procédés mécaniques dans les opérations de dépouillement et de tri de documents administratifs, comptables, etc. (traitement électromécanique de cartes perforées par des trieuses et tabulatrices).

(Prochaine période : 1958-1968)

